

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n 1227 du 30 novembre 1939 pris on Conseil d'administration et nommant les membres de la commission municipale de Djibouti

n 1227

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis vu le décret organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 15 avril 1938 autorisant le Gouverneur de la Côte française des Somalis à créer une commune mixte à Djibouti

Vu l'arrêté du 16 mai 1938 portant création de La commune mixte de Djibouti et en réglementant l'organisation et Le fonctionnement, notamment en ses articles 4 à 14 inclus

Vu l'arrêté n° 1070 du 7 novembre 1938 nommant les membres de la Commission municipale

Vu l'appel sous les drapeaux de MM, Huf femaver, Parizot et Mevrier et le départ de M. Martin

Vu les propositions de administrateur maire

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 novembre 1939,

TEXTE INTÉGRAL

art.1 Commission municipale de Djibouti, en remplacement de MM, Haffemaver, Parizot et Mevrier, mobilisés, et de M, Martin, qui 1 quitté la colonie : M, de Lalagarde;; M. Bertrand (Maurice) M. Guinard. D PENSE come inembres titulaires : M. de Colombel, comme membre suppléant, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera

hubert deschamps